

Jeudi 28 mai 2015

Nouvelle provocation du patronat : des reculs sociaux pour les retraites complémentaires... pour les généraliser ensuite à l'ensemble des retraites

Le patronat montre les dents dans les négociations des régimes de retraite complémentaires du privé, l'Agirc (Association générale des institutions de retraite des cadres) et l'Arrco (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés). L'ensemble du patronat, Medef, CGPME et UPA, tape très fort et exige de nombreux reculs sociaux fondamentaux qui, s'ils sont appliqués aux 13 millions de retraités du privé bénéficiant de ces complémentaires, serviront ensuite d'exemple dans les discussions sur tous les régimes de base pour les faire régresser un peu plus :

- **remise en cause du départ en retraite à 62 ans, par une décote de 40 % de la retraite complémentaire** en cas de départ à 62 ans, de 30 % à 63 ans... disparition de cette décote seulement à 67 ans,
- **baisse du pouvoir d'achat des pensions**, qui s'éloigneront encore plus de l'inflation officielle en étant « revalorisées » 1,5 point de moins que l'inflation,
- **baisse des pensions des nouveaux retraité-es**, de plus de 3 %, en modifiant la règle de calcul de la pension,
- **diminution des pensions de réversions** au prorata du nombre d'années de mariage par rapport aux plus de 41 ans de durée de cotisation requise **et recul de l'âge de versement** seulement à partir de 60 ans au lieu de 55,
- **réduction des solidarités** en diminuant les droits de retraite attribués aux chômeurs,
- **fin de la caisse des cadres** en fusionnant les 2 caisses, pour utiliser les réserves financières de la caisse de tous les salarié-es pour renflouer celles des cadres, en déficit prévu dès 2018.

Ces reculs fondamentaux veulent mettre fin au progrès social. Finie la volonté d'utiliser l'augmentation de la productivité pour permettre de travailler de moins en moins tout au long de la vie : temps d'études plus long, réduction du temps de travail et congés payés, mise en place de la retraite à 65 puis 60 ans. Aujourd'hui, le monde de la finance impose l'augmentation des profits, l'explosion des dividendes, l'accroissement des inégalités, et obtient des reculs sociaux importants.

Les régimes de retraites sont mis à mal par le chômage et la baisse de cotisation qu'il engendre. D'autres solutions sont possibles, favorisant l'emploi et pas la finance, l'augmentation des salaires, ceux des femmes en particulier. La réponse du passé, l'augmentation des cotisations sociales, doit se poursuivre pour mieux partager les nouvelles richesses créées. Il suffirait par exemple d'augmenter de 2,45 points les cotisations retraites de la caisse des cadres, la plus en péril.

L'Union syndicale Solidaires refuse les reculs sociaux proposés par le patronat pour les retraites complémentaires, avec l'idée de les imposer ensuite aux régimes de base. Nous revendiquons le progrès social, l'augmentation des cotisations sociales retraite, l'intégration des régimes complémentaires dans les régimes de base afin que chaque salarié cotise à une seule caisse de base.

**144 Bd de la Villette
75 019 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

